

Développement durable et Responsabilité sociale de l'entreprise : de quoi parle-t-on ?

Le développement durable a été défini comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.
Rapport « Notre avenir à tous », de la Commission Brundtland, 1987.

La transposition du concept de développement durable appliqué à l'entreprise est appelée la **Responsabilité sociale de l'entreprise, ou RSE**. Elle représente l'intégration harmonieuse dans la stratégie de l'entreprise des 3 piliers suivants :

- rentabilité économique
- préservation de l'environnement
- et équité sociale (déontologie sociale à l'égard des collaborateurs) et sociétale (comportement de l'entreprise citoyenne vis-à-vis de ses parties prenantes).

La mise en place d'une démarche RSE impacte à différents niveaux l'organisation et la stratégie de l'entreprise :

- **commercial** : identifier de nouvelles opportunités (nouveaux marchés et clients sensibilisés, export, marchés publics)
- **technologie et compétitivité** : rationaliser l'utilisation des énergies donc réaliser des économies dans le process de production de biens ou de services, favoriser l'innovation
- **ressources humaines** : mobiliser les salariés autour du projet RSE, ouvrir les profils de recrutement, développer la formation et l'anticipation des compétences, fidéliser les salariés
- **relations avec les parties prenantes** (collectivités territoriales, associations locales, écoles, universités, institutions...) : améliorer l'ancrage territorial de l'entreprise, contribuer au développement économique local, développer les partenariats locaux...
- **communication** : valorisation de l'image de l'entreprise comme une entreprise citoyenne aussi bien en externe qu'en interne.